CÉSER
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Compte Administratif 2020 et Budget Supplémentaire 2021

du Budget Principal

A V I S

21 Avril 2021

Rapporteur
Gilles MONTALAND

Assisté de Christiane GAU, Chargée de mission

Avis adopté à la majorité par 46 voix pour et 6 abstentions

dans le cadre d’une saisine obligatoire

Compte Administratif 2020
du Budget principal

1. Les éléments communiqués par la Région

1. 1. Les éléments de contexte présentés par la Région

L'année 2020 a été « hors norme », l'exécution budgétaire des finances de la Région a été soumise à d'importantes modifications en raison de la crise sanitaire inédite liée à la pandémie de Covid-19. Cette crise a bouleversé nombre de dispositions prises lors de l'adoption du Budget Primitif 2020. Aujourd'hui on constate que cette crise n'est pas finie et qu'elle produira ses effets au-delà du seul exercice comptable 2020.

Une importante transformation du BP 2020 à mi-année a dû être mise en place, avec un Budget Supplémentaire exceptionnel comportant des réorientations de crédits, l'ouverture de crédits nouveaux et l'engagement du résultat positif de 2019 dans sa totalité pour faire face à cette crise.

Malgré les mesures dérogatoires mises en place par le législateur pour amoindrir les effets de la crise sur les budgets locaux - notamment un mécanisme d'étalement de certaines charges sur plusieurs années (5 ans) - ce Compte Administratif 2020 présente une dégradation de la capacité de désendettement et des ratios financiers de la Région.

1. 2. Les principaux éléments financiers présentés par la Région

1. 2.1. L'exécution du Budget en 2020

Après l'adoption du BP 2020, d'importantes modifications ont été opérées au BS 2020, afin de répondre dans l'urgence aux premières conséquences de la crise sanitaire sur le territoire.

Les tableaux ci-dessous montrent l'importance de ce BS 2020 :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) OUVERTES - INVESTISSEMENT

Etapes budgétaires	AP	% AP SUPPLEMENTAIRES	CREDITS PAIEMENT INVESTISSEMENT	% CREDITS SUPPLEMENTAIRES
BP 2020	**728,5**		603,5	
BS2020	**131,8**	*18,1%*	126,9	*21,0%*
DM2020	**27,1**	*3,7%*	0,3	*0,1%*
TOTAL 2020	**887,4**	***21,8%***	**730,7**	***21,1%***

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) OUVERTES - FONCTIONNEMENT

Etapes budgétaires	AE	% AE SUPPLEMENTAIRES	CREDITS PAIEMENT FONCTIONNEMENT	% CREDITS SUPPLEMENTAIRES
BP 2020	**1098,0**		**1633,3**	
BS2020	45,2	*4,1%*	56,4	*3,5%*
DM2020	7,6	*0,7%*	6,8	*0,4%*
TOTAL 2020	**1150,8**	***4,8%***	**1696,5**	***3,9%***

Au 31/12/2020, les principaux agrégats du budget 2020 sont les suivants :

- Des recettes de fonctionnement qui atteignent 2 026,3 M€, en baisse de 188,5 M€ en valeur absolue et de 8.5 % par rapport à 2019. Cette baisse est toutefois à nuancer car elle est en grande partie imputable à la réforme de l'apprentissage (les Régions ne perçoivent plus la taxe d'apprentissage). La baisse réelle est ramenée à 2.5% après retraitement ;
- Des dépenses de fonctionnement de 1 684,4 M€ qui augmentent de 1.2% par rapport au CA 2019.
- Un taux d'épargne brute en diminution : 18,8% contre 22,3 % en 2019. Le calcul de l'épargne brute a fait cette année l'objet d'un retraitement, en application des mesures dérogatoires autorisées ;
- Des recettes d'investissement hors emprunt en légère augmentation de 7 M€ (134 M€ contre 127 M€ en 2019) ;
- Des dépenses d'investissement en forte hausse de près de 16 % pour atteindre 639 M€ contre 551 M€ en 2019 ;
- Un fort recours à l'emprunt avec 210 M€ mobilisés en 2020 ;
- Une capacité de désendettement en dégradation passant à 7,4 années (crédit-bail inclus) contre 5,7 années (crédit-bail inclus) en 2019.

1. 2. 2. Les engagements pluriannuels

Les stocks des engagements pluriannuels sont les suivants au 31/12/2020 :

- Un stock d'Autorisations de Programme (AP) restant à mandater au 31/12/2020 - après prise en compte des opérations d'apurement et des mandatements de l'année 2020 - s'élevant à un peu plus de 2 Md€ (+238 M€ par rapport à 2019) ;
- Un stock d'Autorisations d'Engagement (AE) de 848 M€ (+158 M€ par rapport à 2019).

2. Avis du CESER

Le CESER donne son avis sur les différents postes des données financières du Compte Administratif 2020.

2. 1. Commentaires sur les données financières : dépenses, recettes, engagements pluriannuels, équilibres financiers

a) Les dépenses

La réalisation des crédits de paiement en 2020, dans plusieurs domaines de compétences de la Région (transports, lycées…) n'a pas suivi la trajectoire et le niveau escompté. Cela est dû pour partie aux retards liés à l'arrêt de l'activité de nombreux corps de métiers lors du 1er confinement de mars 2020, et qui n'a pas pu être rattrapé par la suite. Elle reste donc inférieure aux montants prévus au Budget 2020. De plus, le montant de cette baisse des dépenses prévues depuis le BP 2020 est plus important que celui des dépenses supplémentaires induites par la crise sanitaire (cf. annexe B12 du Compte Administratif).

b) Les recettes

La structure des recettes de fonctionnement avait été amplement modifiée par la suppression en 2018 de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et en contrepartie l'attribution d'une fraction du produit de la TVA.
Si l'on avait pu apprécier l'apparition de ressources plus dynamiques que la DGF, on peut aujourd'hui s'interroger concernant les conséquences de la crise sanitaire actuelle sur ces ressources, assises sur le niveau de consommation. La même interrogation s'applique aussi pour les reversements aux Régions basés sur la fiscalité des entreprises.
D'une manière plus générale, les Régions, tout comme l'ensemble des collectivités territoriales, restent, pour leurs recettes, dépendantes des résultats économiques du pays et des décisions de l'Etat quant à la répartition des dotations qui leur sont distribuées.

c) Les engagements pluriannuels

Le travail annuel d'apurement du stock des AP (Autorisations de Programme) et des AE (Autorisations d'Engagement), consistant notamment en l'annulation d'opérations anciennes, obsolètes ou devenues sans objet en 2020, a permis le retrait d'un montant de 99 M€ du stock d'AP et de 49 M€ du stock d'AE.
Ce stock d'un niveau élevé avant la crise sanitaire, a fait l'objet d'ajouts conséquents au BS 2020 et à la DM 2020 pour soutenir la population et l'économie de la Région, et malgré cet apurement, reste très important.
En raison des décisions prises au BS 2020 et à la DM 2020, telles que les mesures nouvelles pour faire face à la crise, ou encore l'accélération de la mise en œuvre de projets, et après apurement, le niveau de ces engagements a augmenté de 12% en AP et de 19% en AE.
Le CESER restera attentif sur la manière dont la collectivité va faire face dans les années à venir à la totalité des engagements pris en 2020, qui se cumulent avec les décisions des années antérieures.

d) Les équilibres financiers

L'épargne brute se dégrade avec un taux d'épargne brute en diminution, passant à 18,8% contre 22,3 % en 2019.
Au regard de la situation à laquelle la Région a répondu, le niveau de dégradation de l'épargne pour l'année 2020 a été limité en partie en raison des retards dans l'exécution des dépenses.

Compte tenu du contexte économique actuel induit par la crise sanitaire, dans les années à venir l'équilibre ressources/dépenses risque d'être triplement impacté, d'une part, par la probable baisse des recettes, d'autre part, par l'impact du report des dépenses non mandatées en 2020 en raison des retards évoqués ci-dessus, et enfin, par l'absence des gains induit par la non-réalisation des dépenses d'investissement ou de maintenance budgétées en 2020.

En raison de ces circonstances inédites liés à la pandémie du Covid-19, et des conséquences de la tempête Alex, et pour répondre aux besoins accrus de soutien public à l'ensemble des acteurs du territoire, la Région a fait plus fortement appel à l'emprunt en 2020. Pour rappel, le recours moindre à l'emprunt en 2019 avait été possible grâce à une recette ponctuelle, issue du produit de la vente d'actions. Cette ressource, non récurrente, ne compense pas la difficulté constatée, années après années, à maintenir une épargne suffisante pour couvrir son autofinancement.

Dans ce contexte, l'encours de la dette, qui avait commencé à diminuer, repart à la hausse. Cela a des conséquences sur la capacité de désendettement, dont la durée en années s'allonge passant de 5,7 années à 7,4 années à fin 2020, stoppant la trajectoire d'amélioration obtenue par l'Exécutif régional.

La situation particulière due aux conséquences de la crise sanitaire justifie le choix de ce recours accru à l'emprunt. Cependant, avec un tel niveau d'encours, et face à la dégradation prévisible de son niveau d'épargne, le CESER s'interroge, d'une part, sur le coût des intérêts de la dette à moyen terme, notamment en cas de remontée des taux, et d'autre part, sur l'impact d'une évolution défavorable de sa notation auprès des marchés financiers (la dernière note attribuée par l'agence Fitch Rating est de AA- « stable »).

2. 2. Des attentes quant à une meilleure lisibilité de l'action publique

Le CESER tient à exposer également des remarques *sur la méthode* : les conditions tardives de réception des documents liés à une saisine obligatoire, ont limité la capacité du CESER à en effectuer un examen approfondi. De plus, la mise en perspective des données du Compte Administratif, telle qu'elle est faite dans les documents et en particulier dans le rapport de présentation, mériterait une structuration permettant une meilleure comparaison avec les données du Budget Principal et des Budgets Supplémentaires.

a) Des informations manquantes ou peu lisibles dans les documents présentés

La Région affiche l'ambition forte de répondre aux besoins de la société civile, et plus particulièrement cette année face aux conséquences de la crise sanitaire et de la tempête Alex. Cependant, une nouvelle fois, le CESER relève le manque de lisibilité des dépenses par grandes catégories ou grands dispositifs.
Pourtant, l'objet premier du Compte Administratif est de permettre un rapprochement entre les prévisions budgétaires (BP + BS + DM) et leurs réalisations effectives.

Dans les documents présentés, on relève les manques suivants :

- L'absence d'une présentation synthétique comparative entre les prévisions et les réalisations. Les chiffres de réalisation des dépenses sont souvent rapportés (en évolution) aux chiffres du compte administratif de l'année précédente, mais pas à ceux de la prévision budgétaire (BP+BS+DM).
- L'insuffisance de lisibilité quant aux priorités mises en avant par l'Exécutif. Le CESER rappelle que les maquettes obligatoires de présentation de la partie purement comptable du Compte Administratif restent difficiles à décoder pour des non spécialistes. En revanche le rapport de présentation devrait permettre une démarche pédagogique, rendant l'action publique intelligible et accessible pour les représentants de la société civile, mais également pour les élus et pour l'ensemble des citoyens.

b) Le sujet de l'évaluation des politiques publiques

Les circonstances exceptionnelles ont conduit l'Exécutif à la mise en place de dispositifs en urgence pour répondre aux effets de cette crise. Toutefois, cette situation justifie plus que jamais la mise en place d'une évaluation.
A la suite de nombreuses demandes de mise en œuvre commune avec la Région d'une démarche d'évaluation et après l'avoir réitéré lors de la réunion de présentation de ce CA 2020, le CESER vient de se voir proposer par la Région, d'amorcer une réflexion en vue de la mise en œuvre de cette évaluation.

Conclusion

La situation économique compliquée du fait de la crise sanitaire et de ses effets sur les pans entiers de l'économie du territoire régional, qui s'est conjuguée avec les conséquences des dégâts occasionnés par la tempête Alex dans les Alpes Maritimes, a conduit à une dégradation des ratios financiers.

Les bons résultats de l'exercice 2020 peuvent être en partie attribués à des efforts de gestion et de respect de la trajectoire annoncée, mais sont également portés par les retards de réalisation des dépenses, permettant ainsi de présenter une épargne moins dégradée qu'elle ne devrait l'être en réalité.

Une situation d'exception a été rencontrée en 2020 à l'échelle mondiale, nationale et régionale, avec la crise sanitaire liée à l'épidémie Covid 19. Au niveau de notre Région, le CESER exprime l'interrogation de la société civile quant aux conséquences de cette crise sanitaire sur la situation économique et sociale de la population, des acteurs économiques et des collectivités, qui devront faire face à un besoin accru de soutien public dans ce contexte inédit.

Budget Supplémentaire 2021

du Budget principal

Eléments présentés

- Des ajustements à la hausse des dépenses dans les grands domaines suivants : Economie ; Emploi formation ; Attractivité et rayonnement international ; Lycées ; Jeunesse et Vie associative ; Agriculture Forêt Eau ; Transition énergétique, Trains régionaux, Infrastructures ; Europe
- Des inscriptions équilibrées en dépenses et recettes pour des opérations de régularisation comptable
- Des transferts équilibrés de programmes

Avis du CESER

Ce Budget Supplémentaire n'emporte pas de modifications substantielles, et n'appellent pas à commentaire.
Pour rappel, les variations sont les suivantes :

- En section d'investissement : + 3.5% en AP et +4 % en crédits de paiement d'investissement
- En section de fonctionnement : +1.3 % en AE et +1% en crédits de paiement de fonctionnement

Contributions des Commissions sectorielles

Aménagement et Développement des Territoires et du Massif, Foncier, Habitat et Logement

Emploi, Développement Economique Régional

Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Relations Internationales, Europe et Euro-Région

Culture, Patrimoine culturel

Tourisme

Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

Formation Professionnelle et Apprentissage

Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services

Sport, Jeunesse et Vie associative

Aménagement et Développement des Territoires et du Massif, Foncier, Habitat et Logement

---

Analyse des affectations d'AE et d'AP 2020 par rapport au Budget Primitif 2020

La commission remercie David GEHANT, Président de la commission « Aménagement du territoire et infrastructure numérique » et Frédéric DESSIVAUX, Directeur adjoint de la transition énergétique et des territoires, à la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur, pour leurs disponibilités et la présentation du Compte Administratif 2020 de l'institution régionale.
Toutefois, la commission regrette que les documents du Compte Administratif et financier aient été transmis aussi tardivement, rendant difficile l'analyse approfondie et détaillée, dans les délais requis.

La commission relève que le Budget Primitif 2020, relatif aux actions de ses domaines d'étude, a été consommé et a fait l'objet de compléments de financements de plus de 11 M€, soit une augmentation du Budget initial, voté en décembre 2019, de plus de12,5%.

Les autorisations de programmes (AP) relatives aux actions d'investissements ont été consommées à plus de 114,5% alors que les autorisations d'engagement relatives aux actions dites de « fonctionnement » l'ont été à hauteur de 93,16%.

La commission souligne l'augmentation très significative de deux lignes budgétaires :

- le budget « rénovation urbaine et transition énergétique », augmente de 470% par rapport au Budget Primitif, passant de 3 M€ à plus de 14 M€, principalement sur des actions de rénovation urbaine dans le cadre des PRU, et plus précisément des programmes de renouvellement urbain à Marseille.

- Le budget relatif au fonds régional d'aménagement du territoire (FRAT) pour venir en aide aux petites communes, a fait l'objet d'un complément de 5 M€ au Budget supplémentaire de juin 2020 puis a été augmenté de plus de 7,4 M€, passant ainsi à plus de 32,4 M€.

La commission remarque la réactivité de la Région face à la pandémie en mettant à disposition des communes qui ont mené des actions particulières, un FRAT « COVID » et un FRAT « Terrasse » pour les aider à exonérer les restaurants et cafetiers de la redevance du droit de terrasse.

Cependant, quelques lignes budgétaires n'ont pas été totalement consommées, notamment celle relative aux Contrats régionaux d'équilibre territoriaux (CRET) qui, bien qu'elle ait été réalisée à 85% est en diminution de plus de 8,6 M€.

Cette baisse de la consommation des crédits affectés aux CRET peut s'expliquer par les élections municipales de juin 2020, et les délais de mise en place des intercommunalités, porteurs des projets, qui ont retardé voire annulé des projets de contrats.

Enfin, la commission relève la forte implication de la Région en matière d'aménagement des territoires notamment sur les territoires ruraux et de montagne, ainsi qu'en matière de renouvellement urbain, pour rendre ces territoires attractifs et compétitifs.

Emploi, Développement économique Régional

Compte Administratif 2020

Concernant le développement et le fonctionnement des entreprises La commission note pour le présent Compte Administratif les évolutions suivantes :

En Investissement : 143,4M€ AP affectées (contre 39,2M€ en 2019) et 108,4 M€ en CPI (contre 38,9M€ en 2019)

En Fonctionnement : 27,4 € affectés (contre 20,4M€ en 2019) 23,7 M€ en CPF (contre 19,2M€ en 2019)

Ce niveau d'intervention traduit un effort important de la Région pour faire face à la situation exceptionnelle de crise sanitaire avec un niveau de dépenses en augmentation par rapport au BP 2020 et des mesures spécifiques telles que l'abondement au fonds national de solidarité (34,6M€), la mise en place d'un prêt exceptionnel pour les TTPE dans le cadre du fonds « COVID résistance » (17,0 M€), un « prêt rebond » à hauteur de 5,0 M€.

La commission regrette cependant le manque de lisibilité du document comptable. Ainsi, alors qu'il est annoncé, concernant l'ensemble du Budget régional que les dépenses directement liées à la gestion de la crise sanitaire, et ayant donné lieu à un paiement en 2020, ont été de 73,5 M€ en investissement, il est difficile de faire correspondre ces chiffres avec la hausse des investissements dans le champ du développement et du financement des entreprises.
De plus, au vu des volumes de dépenses engagés en faveur des entreprises au cours du présent exercice, la commission aurait souhaité une présentation distincte des dépenses exceptionnelles liées à la Crise COVID afin de pouvoir suivre les réalisations initialement prévues au Budget Primitif.

Budget Supplémentaire 2021

Concernant son secteur, et étant donné la poursuite de la crise sanitaire, la commission prend note des moyens supplémentaires pour les aides aux entreprises en direction de :

- L'investissement productif à travers l'abondement du programme 700 dédié à l'accueil des entreprises à hauteur de 10 M€ en AP et 15 M€ en CPI
- La digitalisation des TPE dans le cadre du dispositif REACTION élargi aux commerçants et artisans pour un montant de 2,8 M€ en AP et CPI

La commission recommande de porter un effort particulier pour accompagner les TPE de la région particulièrement affectées par la crise actuelle et pour lesquelles l'accès aux aides demeurent souvent plus difficiles.

Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

La commission prend acte des explications fournies par le Vice-Président Georges LEONETTI et complétées par les explications techniques des services. Elle confirme le respect des engagements budgétaires dans un contexte de crise pandémique, qui se traduisent par un taux d'affectation en section fonctionnement et investissement de plus de 90% dans les secteurs enseignement supérieur et recherche.

Quelques exemples ci-après d'actions emblématiques de la politique de la Région :

La réussite des étudiants (E202) Cordées de la réussite – (dispositif du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche visant l'orientation des jeunes en difficultés vers l'Enseignement supérieur). La commission prend note du taux d'affection de 100% de l'enveloppe votée tant en fonctionnement qu'en investissement.

Idem pour le programme Emplois jeunes doctorants (E 302) qui enregistre un taux d'affection conforme à l'enveloppe votée. (Poursuite du dispositif COFUND).

Toutefois, la commission tient à signaler que les documents budgétaires transmis très tardivement traduisent bien en grande masse la réalité budgétaire cumulée des programmes enseignement supérieur et recherche mais posent questions en termes de clarté et précisions :

- Exemple : les annulations d'AP notamment sur des programmes stratégiques comme le numérique (F 926) au cours du mandat (2017) sans explications et sans aucune visibilité sur d'éventuelles réaffectations.

En conclusion, la commission constate que le taux élevé d'exécution du Budget 2020 au regard des résultats du CA permet à la Région de confirmer ses efforts dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche notamment sur des opérations structurantes telles que l'immobilier universitaire et l'amélioration des conditions de vie étudiante.

La commission approuve la continuité de l'engagement de la Région concernant le programme Passerelles universités – recherche – entreprises, sujet au cœur des travaux qu'elle a conduits.

Sur le secteur du numérique hautement stratégique, bien que le taux d'affectation soit atteint à 100%, la commission souhaiterait que le budget affecté à ce secteur puisse être revu à la hausse conformément au budget primitif initial à l'heure du déploiement et du renforcement du télétravail, de la télémédecine comme du téléenseignement.

Relations Internationales, Europe et Euro-Région

L'exécution du budget, les dépenses d'intervention en investissement

En crédits de paiement, les dépenses d'intervention ont atteint 621,9 M€, contre 534,7 M€ en 2019, soit une hausse de 16,3 % (+87,2 M€). La commission relève que les fonds européens sont concernés par cette hausse (+13,0 M€).

Globalement, en 2020, le montant des autorisations de programme affectées sur les dépenses d'intervention budget principal a atteint 821,4 M€, après 607,9 M€ en 2019, soit une hausse de 35,1 %.

Europe et coopération méditerranéenne (143,4 M€)

La Région Sud est autorité de gestion des trois principaux programmes financés par les fonds européens pour la période 2014-2020 : le programme opérationnel régional FEDER-FSE, le programme de développement rural régional (FEADER) et le programme interrégional du Massif des Alpes (POIA-FEDER).
Les dépenses réalisées dans ce cadre ont atteint 141,1 M€ en 2020 : avec notamment, 26,8 M€ au titre du FEDER, 1,9 M€ au titre du FSE, 4,2 M€ au titre du POIA, 10 M€ au titre du CRII (cf. ci-après) et 0,9 M€ de dépenses d'assistance technique.

On relève que le FEDER a notamment été mobilisé pour soutenir les PME régionales impactées par la crise sanitaire, avec notamment un abondement de 15 M€ du dispositif régional de « prêts rebond ».

L'ensemble de la programmation des fonds européens 2014-2020 a été révisé au cours du premier semestre 2020, afin de dégager des moyens supplémentaires pour faire face à la crise sanitaire et à ses conséquences sur le territoire régional.
Enfin, la Région mène des actions de coopération décentralisée (1,2 M€).

Observations générales

L'exécution du Budget est globalement satisfaisante. La commission relève que la Région a été réactive pour proposer des solutions et des aides à nos entreprises afin de limiter les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.
La commission souhaiterait en outre, qu'à partir de 2021, obtenir de la Région des précisions sur l'affectation des moyens supplémentaires par grande typologie de projet au-delà des titres génériques de programme avec des précisions géographiques : Régions, Europe et Hors Europe.

Culture, Patrimoine culturel

Un contexte particulier en 2020

Depuis plus d'un an, le secteur de la culture est très durement touché par les conséquences économiques et sociales de la pandémie de Covid-19, en raison de la fermeture temporaire des lieux de culture et de loisirs tels musées, théâtres, cinémas, casinos…

Le Compte Administratif 2020

Au niveau régional, le Compte Administratif 2020 confirme la volonté, affichée par l'Exécutif régional lors de l'adoption de son BP 2020, de maintenir d'une année sur l'autre les moyens alloués à la politique culturelle. Au BS 2020 des moyens supplémentaires conséquents sont venus renforcer les crédits déjà inscrits au BP.

Les taux de réalisation à fin 2020, compte tenu de ces apports supplémentaires, sont particulièrement parlants :

- En section de fonctionnement, le niveau des dépenses a atteint près de 112 % des prévisions du BP 2020
- En section d'investissement, le niveau des dépenses a atteint 114 % des prévisions du BP 2020

Cette année 2020, la Région a été amenée à soutenir, de manière exceptionnelle et transitoire, des structures qui, en temps « normal » ne font pas partie de son panel, par exemple, des librairies ou des salles de cinéma. Ce large soutien régional à la culture a été salué par l'ensemble de la profession, et en particulier la décision de la région de maintenir ses subventions aux porteurs de projets, même en en l'absence de réalisations en raison de la situation particulière et inédite liée à la pandémie, afin de ne pas les mettre en difficulté.

Au niveau des réalisations concrètes, on peut indiquer que le projet de construction du centre d'interprétation de la Grotte Cosquer, dans le bâtiment Villa Méditerranée, a pu être poursuivi, avec un léger retard mais qui ne devrait pas impacter la livraison finale du projet. La Région a également soutenu le volet « cinéma » dans le cadre d'une contractualisation avec le CNC. D'autres opérations verront le jour dans le cadre de l'accélération des contractualisations CPER et CRET. Enfin, l'appel à projet « petit patrimoine rural » a reçu un accueil positif, avec un démarrage rapide de plusieurs projets, en particulier en zones rurales.

Le Budget Supplémentaire 2021

Les moyens alloués à la politique culturelle régionale au BP 2021 par la Région semblent avoir tenu compte les besoins du secteur. Il n'a donc pas été nécessaire d'apporter des modifications lors du Budget Supplémentaire 2021. Les éléments présentés à ce BS 2021 pour la Culture n'appellent donc pas de commentaire de la commission.

La Commission remercie Richard GALY, Président de la commission Rayonnement culturel, patrimoine et traditions ainsi que Christian LAGET, Directeur de la Culture, pour leur disponibilité et pour les réponses qu'ils ont pu apporter aux conseillers.

Tourisme

La commission note les évolutions suivantes :

En Investissement : 4,7 M€ en AP affectées (contre 2,9 M€ en 2019)
En Fonctionnement :13,8 M€ en AE affectés (contre 8 M€ en 2019)

Elle relève positivement le taux d'engagement satisfaisant concernant les programmes dédiés et l'effort financier important de la Région pour faire face à la situation exceptionnelle de crise sanitaire avec un montant de dépenses à hauteur de 17,1 M€ pour soutenir les Comités Régionaux de Tourisme et les agences de promotion à hauteur de 6,7 M€ et des mesures spécifiques pour financer notamment :

- Le dispositif « chèque Tourisme» en vue de favoriser la reprise touristique après le confinement (3,7 M€)
- L'hébergement touristique face la crise sanitaire (2,4 M€)
- L'innovation pour adapter l'activité du secteur aux enjeux post-Covid (1,6 M€)
- Le soutien aux grands évènements (0,9 M€)

Remarques

En cette année particulière de crise sanitaire, la commission aurait souhaité avoir le détail du contenu du programme « soutien au secteur du tourisme de proximité » et pouvoir distinguer dans le présent Compte Administratif l'ensemble des dépenses dédiées aux entreprises du tourisme au-delà du strict secteur tourisme, afin de mesurer tout l'effort de l'Exécutif pour soutenir l'économie touristique en région.

Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

Analyse des affectations d'AE et d'AP 2020 par rapport au Budget Primitif 2020

La commission Transport remercie Philippe TABAROT, Conseiller régional, membre de la Commission permanente, et Grégory VENDEVILLE, Directeur général adjoint des Services, par interim, pour les transports, la mobilité et les grands équipements, de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour la présentation du compte administratif 2020 de l'institution dans ces secteurs.

Pour l'étude du Compte Administratif, la commission prend en compte les montants des opérations votées en 2020 pour les comparer aux montants prévisionnels du BP correspondant.

Au vu des documents transmis, la commission relève une augmentation globale des montants votés par rapport aux montants initialement prévus de plus de 8,6 M€, soit une augmentation de 1,25%, avec de grandes disparités entre les montants votés en autorisations de programme (section d'investissement) et en autorisations d'engagement (section de fonctionnement).
En effet, les montants votés en autorisation de programme (AP) sont de 36,20% inférieurs aux montants prévus au Budget Primitif 2020, soit une baisse de plus de 63,5 M€. Cette diminution concerne plusieurs lignes budgétaires, telles que « le matériel roulant et installation », « le portuaire-maritime-fluvial-transport combiné », « les infrastructures ferroviaires », « les chemins de fer de Provence », « les transports urbains » ou encore « les infrastructures routières ». Parallèlement, les montants votés sur la ligne « exploitation TER » ont été multipliés par deux.

En même temps, les montants votés en autorisation d'engagement (AE) enregistrent une augmentation de près de 14% soit un montant de plus de 72 M€ ; avec des augmentations significatives sur les lignes budgétaires telles que « exploitation TER », de plus de 56 M€, « lignes régulières », de plus de12 M€, ou encore sur les lignes « chemin de fer de Provence », et « infrastructures routières ». Cependant la ligne budgétaire consacrée aux lignes scolaires enregistre une baisse de plus de 4 M€.
La Commission s'interroge sur la lisibilité des affectations de crédits des lignes budgétaires qui ont fait l'objet de modification au cours de l'année 2020 afin de s'adapter à la réalité.

La Commission prend note de la mobilisation constante des financements de la Région sur ces secteurs ainsi que des contraintes d'affectation des crédits budgétés en raison de la difficulté, pour les porteurs de projets, maîtres d'ouvrage, de présenter des dossiers dans les délais, et de la difficulté des co-financeurs à mobiliser des fonds sur des projets programmés, même dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région, comme par exemple sur la ligne « CPER Fret ferroviaire ».

Au sujet du Contrat de Plan Etat-Région, et plus précisément sur la priorité III, relative à la dynamisation de l'accessibilité multimodale et concernant les routes, le ferroviaire, les pôles d'échange multimodaux, le portuaire, les véloroutes et voies vertes, et le fret ferroviaire, sur la période 2015-2020, le taux d'engagement de l'Etat est de 59,44% alors que celui de la Région est de 75,45%, avec un taux de mandatement de 31,30% pour l'Etat, et de 35,35% pour la Région. La commission s'interroge sur l'avenir et la réalisation des opérations relatives au transport figurant dans ce contrat de plan et dont les plans de financement n'ont pas été bouclés dans les délais.

Globalement, la commission constate l'engagement fort et constant de la Région dans le secteur des transports, de la mobilité et des déplacements.

A ce titre, la commission relève les mesures prises par la Région en faveur des transporteurs en mettant en place des financements exceptionnels pour compenser les pertes de recette dans les transports scolaires, urbains et les TER pendant la crise sanitaire.

Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

Analyse des affectations d'AE et d'AP 2020 par rapport au Budget Primitif 2020

La Commission remercie Bénédicte MARTIN, Présidente de la commission agriculture, viticulture, ruralité et forêt, et Roger ROUX, Conseiller régional délégué en charge des ports de plaisance, ainsi que Géraldine POLLET, Directrice de l'agriculture et de l'eau, et Dominique JARDINE, Chef du service mer et littoral, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour leurs disponibilités et la présentation du Compte Administratif 2020.

Pour l'étude du Compte Administratif 2020, la commission compare les montants votés à ceux identifiés au Budget Primitif 2020, pour chacune des lignes budgétaires de ces secteurs.

La commission prend acte de la consommation du budget qui présente une augmentation globale de 10,47%, soit plus de 4 M€, répartie en autorisations de programme (crédits d'investissement) pour un montant d'un peu plus de 3,8 M€, soit environ 14,61%, et en autorisations d'engagement (crédits de fonctionnement), pour un montant d'environ 420 000 €, soit une augmentation de l'ordre de 19,64%.

La commission souligne l'intérêt de la Région pour le monde agricole touché, en 2020, par la crise sanitaire et des épisodes climatiques ayant détruit des récoltes (gel tardif, grêle, intempéries), en mettant en place des crédits exceptionnels en autorisations de programme (AP), de l'ordre de 5,18 M€, sur la ligne « intervention d'urgence – calamités agricoles ».

Les autres augmentations, en AP, concernent « le développement économique des entreprises et de valorisation du bois », l'opération « un million d'arbres plantés », consacrée cette année à la plantation d'arbres fruitiers, ou encore la « modernisation des industries agro-alimentaires ». Cependant la ligne dévolue au « foncier agricole – aide à l'installation » n'a été que très peu consommée.

La commission remarque qu'en autorisations d'engagements (AE), les mouvements financiers sur les différentes lignes budgétaires se caractérisent par une augmentation assez minime du budget. Les augmentations les plus marquantes concernent « l'économie forestière durable et la gestion du massif forestier », et le « secteur de la mer et de la pêche »

La commission prend acte de l'augmentation régulière des budgets alloués aux secteurs de l'agriculture, de la forêt, de la mer et du littoral au cours des cinq dernières années.

Toutefois, la commission insiste sur l'importance d'aider à l'installation d'agriculteurs et de forestiers, mais aussi la transmission du patrimoine productif, indispensable au maintien d'activités économiques sur les territoires ruraux et de montagne. Cette recommandation vaut pour le secteur de la mer, avec l'installation de pêcheurs et d'aquaculteurs et la transmission des équipements et installations.

Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

La commission tient à remercier Anne CLAUDIUS-PETIT dans le cadre de l'examen du Compte Administratif, une audition qui permet d'éclairer grandement les travaux de la commission sur l'exécution de ce Budget dans des conditions particulièrement exceptionnelles.

Le Compte Administratif en chiffres

En 2020, les dépenses de la Région ont atteint 2 440,5 M€. Les dépenses directement liées à la gestion de la crise sanitaire, et ayant donné lieu à un paiement en 2020, ont représenté 61,9 M€ en fonctionnement et 73,5 M€ en investissement.
Les dépenses réelles du Compte Administratif 2020 s'élèvent à 2 322,8 M€ hors remboursement du capital de la dette (274,6 M€), dont 1 684,4 M€ en fonctionnement et 638,5 M€ en investissement.

Contexte de la politique régionale en matière de développement soutenable, d'environnement, d'énergie et sur le climat engagé dans l'exécution du Budget 2020

La commission a pris en compte une dégradation économique très rapide liée à la crise sanitaire entrainant ainsi une période extrêmement contrainte sur le plan économique dans laquelle le budget a été exécuté.

La vigilance est forte quant à l'exécution des grandes décisions liées à la politique dans la lutte contre le changement climatique en 2020.

En effet en 2020, les orientations budgétaires mettaient au centre la problématique du changement climatique qui est une des 8 priorités de la collectivité régionale. La commission avait noté cette initiative.

Dans les faits, la crise économique a engagé des nouvelles dépenses pouvant être susceptible de ralentir les objectifs en matière d'environnement. En effet, les charges exceptionnelles ont progressé de 25,9 M€, pour atteindre 33,9 M€.

La commission relève que cette hausse s'explique par les dépenses liées à la crise sanitaire comptabilisées sur ce chapitre (19,4 M€ et un solde de (14,4 M€) correspondant au fonds pour les inondations de novembre 2019.

Cela étant dit, la commission reste persuadée que cette pandémie mondiale est une occasion pour engager un changement de paradigme dans notre mode de consommation.

La commission est donc vigilante sur la nécessité de maintenir les budgets initialement prévus à des actions qui poursuivent cet objectif lors du Budget Primitif de 2020.

En 2020, la Région a pu être ralentie dans sa capacité d'exécution du budget en matière d'environnement, compte tenu des événements exceptionnels, la pandémie à créer de nouvelles problématiques avec notamment de nouveaux déchets (masques, tests). Cette situation place la région devant des enjeux très fort sur sa compétence en matière de gestion des déchets.

Partie fonctionnement
On relève une augmentation en 2020 par rapport à 2019, avec un taux d'engagement à hauteur de 97%.

Les programmes dans le détail :

- Concernant le programme O320 (biodiversité) la prévision initiale au BP qui était de 700 K€ a quasiment fondu, il ne reste que 14 K€. Cela s'explique par le fait que le programme 0 320, le projet EcoWaste s'est terminé, le projet Nature for City Life a été transféré dans le domaine (BIODIVERSITE, PARCS ET TERRITOIRES RURAUX), d'où cette évolution à la baisse.

- Il est noté une augmentation importante pour le programme I200 PREVENTION DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE par rapport au BP 2020 et confirme l'effort de la région en matière de de mise en œuvre de sa planification des déchets. Il a été apprécié la volonté de donner de l'ampleur à cet engagement.

- Dispositif O plastique, affiche un taux d'engagement de 135%. Il y a eu beaucoup de réponses lors des appels à projets.

Concernant le reste des programmes, la commission relève globalement une bonne exécution.

Concernant l'ARBE
Le montant de la cotisation est inchangé, le solde de la subvention comprend la mise en œuvre du plan d'actions et elle est versée en fin d'année et il n'y a pas tellement d'écart. Au sujet de la participation de la région, elle est inchangée.

Education à l'environnement

- 510 Sensibilisation au développement Durable : 489 000 affectés pour une AE programmée de 650 000 qui a été modifié en réduction en DM.
Cette ligne budgétaire est en baisse depuis 2017 et a un impact sur l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). L'EEDD est un enjeu fondamental sur le long terme. L'EEDD, par ses acteurs professionnels de terrain, apporte des actions majeures visant à sensibiliser tout public. Il propose des outils permettant, entre autres, de modifier les comportements et d'agir pour faire face au dérèglement climatique. L'EEDD doit être mieux pris en compte dans le budget de la région et doit retrouver un budget équivalent à son utilité pour la mise en œuvre du Plan Climat.

Au sujet des parcs
La commission relève l'augmentation en direction du financement des parcs et salue le projet de création de deux autres parcs au sein de la région.

Précisions concernant la police de l'environnement
Il ne s'agit pas d'une compétence régionale. La garde forestière n'est pas assermentée mais c'est une présence importante pour renseigner les visiteurs, qui agit avec les équipes dédiées au sein des PNRs ou les gardes du Conservatoire du littoral qui eux sont assermentés.

Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

Sur le Compte Administratif 2020
Le CA 2020 pour les lycées présente des affectations d'AP pour un montant de près de 190 M€ contre 166 M€ prévus au BP 2020 et des affectations en AE pour 104.5 M€ contre 109 M€ prévus au BP.
Cette année 2020 a été atypique en raison de la crise sanitaire. Elle a entrainé un bouleversement dans les pratiques, mais également des modifications dans le déroulement normal des projets prévus dans les établissements.

Le Budget Supplémentaire 2020 a permis de doter la direction des lycées de moyens supplémentaires dans le cadre du plan exceptionnel de relance mis en place par la Région. Cela explique le niveau d'AP affectée supérieur au montant initialement inscrit au BP 2020. Cependant, ces engagements n'ont pas encore trouvé de traduction dans le niveau des dépenses effectivement mandatées en 2020, du fait de nombreux retards dus à la fermeture des établissements scolaires mais également à l'arrêt d'activité de nombreux corps de métiers, et notamment lors du 1er confinement de mars 2020.
Ainsi ce sont plus de 30M€, sur les 50 M€ du plan de relance, qui n'ont pas pu être affectés, et qui devraient être reportés sur 2021.

Concernant la mise en accessibilité des établissements, la commission exprime depuis plusieurs années son inquiétude sur les moyens alloués au programme A323 « mise en accessibilité ». En 2020, on constate que 3 M€ ont été affectés en AP sur ce programme. Si l'on peut s'en réjouir, on notera toutefois que ce montant reste en deçà du montant théorique calculé et sur lequel la Région s'était engagée dans le cadre du plan Ad AP présenté en Préfecture.
De plus, à partir de 2021, il ne sera plus possible d'avoir une visibilité sur les actions entreprises et les moyens alloués à cette politique en particulier, puisque la structure du Budget 2021 a fait l'objet de regroupement des crédits sur un plus petit nombre de programmes englobant chacun des champs plus larges.

Le coût du passage aux ouvrages numérique semble se situer, comme la Région l'avait estimé, entre 20 et 25 M€ par an pour les tablettes mais aussi les licences. Ce montant est bien supérieur au coût que représentaient les manuels papier. Il serait intéressant de connaitre les premiers retours sur cette mise en place du numérique dans les lycées, en dehors de la situation spécifique rencontrée cette année. On notera qu'une rencontre entre le CESER et la Direction des lycées est prévue pour faire le point sur ce dispositif et apporter l'éclairage attendu.

Enfin, aucune évaluation du plan de sureté des lycées n'a été présentée, alors que le déploiement est quasiment achevé.

Sur le Budget Supplémentaire 2021

La commission relève que le BS 2021 des lycées se voit doter de 5M€ supplémentaires en AP, par rapport au BP 2021. Ce montant est en lien avec le marché de travaux récemment notifié, pour la Cité scolaire Internationale.
Cela ne suscite pas de remarque particulière.

Formation Professionnelle et Apprentissage

Les constats

La commission note au titre du CA 2020 les dépenses suivantes :

- En fonctionnement : 261 M€ en autorisations d'engagement affectées et 234 M€ en CPF
- En investissement : 8.3 M€ en autorisations de programmes affectées et 6.6 M€ en CPI

Avec la ventilation suivante :

- 113,0 M€ pour la formation professionnelle
- 106,9 M€ pour les formations du sanitaire et du social
- 11,0 M€ pour l'orientation des jeunes et des demandeurs d'emplois
- 20,3 M€ pour l'apprentissage
- et 3,9 M€ pour l'emploi

Les remarques

La commission souligne une diminution globale des dépenses par rapport à 2019 (-27%) qui serait essentiellement due à la perte de compétence apprentissage de la Région. Toutefois, elle relève positivement un niveau de consommation des crédits satisfaisant pour l'ensemble des programmes et deux mesures spécifiques pour faire face à la crise du COVID 19 telles que :

- L'indemnisation exceptionnelle des organismes de formation placés dans l'impossibilité d'assurer tout ou partie de leurs prestations du fait du confinement, à hauteur de 2,6 M€.
- La prime COVID pour les étudiants des filières paramédicales pour un montant de 4,2 M€

Cependant, elle regrette l'absence des services de la Région dont la présence aurait permis de fournir un éclairage technique sur les points suivants :

- Le montant des dépenses dédiées à l'apprentissage au regard du montant prévu au BP 2020 et des dotations résiduelles pour l'investissement des CFA au titre de l'aménagement du territoire.
- Le taux d'affectation de 57 % sur la ligne B 308 relative à la formation des détenus
- La distinction entre la part de l'Etat et celle de la Région concernant la mise en œuvre du plan Ségur pour les formations paramédicales

En conséquence, compte tenu de ce défaut d'informations, la commission émet pour son secteur un avis réservé au CA 2020.

Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services

La Commission prend acte des explications transmises par Madame ZIDATE. Elle constate le suivi des engagements budgétaires malgré la crise pandémique qu'a traversé la région en 2020.

Dans l'ensemble, ces engagements ont été respectés, avec des taux d'exécution dans le Compte administratif confirmant l'effort régional dans le domaine de la santé en particulier. S'agissant de la solidarité, elle note que la Région maintient ses engagements sur des politiques qui bien que volontaristes, n'en deviennent pas moins chaque jour plus indispensables.

Le secteur santé a bénéficié d'un taux d'exécution important justifié par des mesures d'aide au personnel santé. En ce qui concerne les actions emblématiques comme les Maisons régionales de Santé, la commission approuve la continuité de soutien financier de la Région. Elle serait sensible à ce que les engagements en matière de télémédecine figurent systématiquement dans les cahiers des charges des structures d'exercice coordonnées.

Dans un contexte de crise sanitaire et de multiplications des urgences sociales, la commission observe que la Région s'est adaptée à la situation en votant des budgets supplémentaires tout en maintenant l'exécution de programmes autour de la convention justice et de la prévention de la délinquance.

De manière générale, la commission exprime le souhait que la Région procède à une évaluation toujours plus approfondie de ses politiques de solidarité et de santé, en y associant pleinement le CESER afin de toujours mieux répondre à l'état réel des besoins.

Sport, Jeunesse et Vie associative

Le Compte Administratif en chiffres

En 2020, les dépenses de la Région ont atteint 2 440,5 M€. Les dépenses directement liées à la gestion de la crise sanitaire, et ayant donné lieu à un paiement en 2020, ont représenté 61,9 M€ en fonctionnement et 73,5 M€ en investissement.

Les dépenses réelles du compte administratif 2020 s'élèvent à 2 322,8 M€ hors remboursement du capital de la dette (274,6 M€), dont 1 684,4 M€ en fonctionnement et 638,5 M€ en investissement.

→ Contexte de la politique régionale en matière de sport, jeunesse et vie associative

La crise économique a engendré de nouvelles dépenses susceptibles de ralentir les objectifs de l'exécutif. En effet, les charges exceptionnelles ont progressé de 25,9 M€, pour atteindre 33,9 M€.

Les programmes dans le détail

- Dans le programme N220 SOUTIEN MOUVEMENT SPORTIF REGIONAL, il est relevé une intervention importante avec 3M€ en AP et 2,6M€ en fonctionnement.
- Globalement le secteur se satisfait que la région assure les financements au même niveau durant la crise alors que des structures n'ont pas forcément pu aller au bout des actions pour lesquelles elles étaient subventionnées.
- Il est noté à la ligne L144 ENGAGEMENT DES JEUNES qui rassemble notamment le CRIJ, le PRJ et plusieurs actions en direction de la jeunesse à hauteur de 1 375 423 € en AE.
- Il est relevé une exécution concernant le programme L145 E-PASS-JEUNES un peu moins forte à 68% du budget initialement prévu. Elle semble moins importante dans son exécution, la commission s'interroge sur les modalités de mis en œuvre de ce dispositif car ce taux pourrait être plus élevé quant aux actions prévues en direction des jeunes.

- Le programme N120 attractivité/événements sportifs a diminué de 400K€ mais sur un budget initial assez important, cela représente moins de 5 % du budget initial qui s'explique probablement par le contexte sanitaire.

Le Budget Supplémentaire 2021

Deux changements notables dans ce BS 2021 relevés par la commission :

- L'augmentation du programme L142 « Solidarités » avec la création du dispositif de soutien à la garde d'enfant : 240 K€ en AE-CPF pour le dispositif « Sud Nounou » (aide exceptionnelle de 200 € pour le mois d'avril.)
- Dans le programme L143 « Prévention de la délinquance » : 1,5 M€ en AE/CPF destinés au dispositif de formation à la détection de la radicalisation et des équipes de sécurité renforcées dans les lycées.

Explications de vote

1er Collège

Bernard SILVESTRO

2ème Collège

Philippe COTTET
Didier SERNA

Intervention de Bernard SILVESTRO au nom du 1er Collège

Sur le Compte Administratif 2020

En préambule l'année 2020 a été très largement bouleversée par la Covid et la tempête ALEX.
Cela se traduit par une lecture des comptes encore plus difficile que d'habitude, car les variations à la hausse ou à la baisse, aussi bien en recettes qu'en dépenses, sont très nombreuses, bien sûr sans que la sincérité des comptes en soit affectée.
En effet, du fait des confinements, de nombreux contrats de travaux et fournitures ont été ralentis voire interrompus, générant une trésorerie qui a été utilisée pour faire face à la crise.

De plus, le Budget Primitif (2 354 M€) a été fortement impacté par un Budget Supplémentaire très conséquent (602 M€) portant le Budget global à 2 958 M€.

La comparaison usuelle entre le Budget et le CA 2020 reflète mal la cohérence entre la promesse politique et l'exécution réelle. Reste que globalement le CA est inférieur au Budget. Ce qui démontre la capacité de la Région à bien gérer la période.

Le 1er Collège se félicite du très fort engagement de la Région pour venir en aide aux populations touchées par les crises et pour soutenir :

- *Les entreprises, notamment moyennes et petites, et leurs emplois*
- *Les opérateurs de transport, SNCF compris*
- *Le monde culturel*
- *L'agriculture et la forêt*
- *L'aménagement des territoires avec le Fond Régional pour l'Aménagement des Territoires FRAT et la rénovation urbaine plus largement dotés*
- *La solidarité et le mouvement sportif*
- *Le tourisme*
- *L'enseignement, la recherche, et le monde étudiant*
- *La mobilisation accrue de fonds Européens*

Tous ces items ont bénéficié de plus de crédits que les années précédentes.

Grace aux redressements des comptes opérés depuis le début de la mandature actuelle, on peut aussi féliciter la Région pour avoir débloqué des fonds très rapidement avec des procédures allégées, pour soutenir temporairement la trésorerie des entreprises et des associations.

Naturellement ces dépenses non prévues, mais indispensables pour survivre, conduisent à un endettement supplémentaire (emprunt de 210 M€) et à une épargne brute en baisse (de 22.3% en 2019 à 18.8% en 2020) éléments toutefois inférieurs aux prévisions budgétaires.

Dette budget 2 880 M€ dette constatée 2 813 M€
Durée de remboursement de la dette : au budget 8.3 années, exécuté 7.4 années.

Sur la forme
Le 1er Collège apprécie les documents et la présentation faite par la Région, complète et justifiée, mais difficile d'accès, avec une lisibilité très ardue pour les conseillers.
Des documents synthétiques sur les grandes masses et les enjeux principaux auraient été plus appropriés car le délai d'examen accordé au CESER est notoirement insuffisant pour une analyse approfondie.
Le compte de gestion joint pour la première fois est très intéressant notamment sur les aspects patrimoniaux.

Pour l'avenir
Les enjeux à venir sont donc très contraints, et les risques accrus. La Région, comme les autres collectivités locales, va devoir changer de pratique en étant plus résiliente, tout en restant attentive à l'efficacité de chaque euro dépensé pour accompagner les mutations de la société.
La Région doit poursuivre son accompagnement des artisans et professionnels libéraux, TPE et PME, notamment les nombreuses créations récentes. Compte tenu de leur poids économique, l'enjeu est important pour l'emploi dans notre territoire.
Les entrepreneurs, seuls créateurs de richesse, sont prêts à relever le défi comme l'attestent les nombreuses initiatives mises en œuvre pour innover et s'adapter à une nouvelle donne économique, sociale et environnementale.

Le 1er Collège votera l'avis sur le Compte Administratif 2020

Sur le Budget Supplémentaire 2021

Le Budget supplémentaire 2021 confirme la volonté affichée de la Région depuis le début de la crise d'aider les secteurs en difficulté en complément des actions de l'Etat.
Il affiche en recettes le report de l'exercice précédent qui permet de financer sans emprunt des dépenses nouvelles, la pandémie se prolongeant, notamment :

- *Politique d'aide aux entreprises dans le fonds d'investissement pour les entreprises régionales, FIER*
- *Emploi des jeunes et soutien aux étudiants*
- *Aides nouvelles au tourisme*
- *Solidarité avec les parents télétravaillant*
- *Calamités agricoles*

Le 1er Collège apprécie ces actions nouvelles de la Région pour soutenir les plus touchés par la crise.

Le 1er Collège votera l'avis sur le Budget Supplémentaire 2021

Intervention de Philippe COTTET au nom des groupes CGT, FSU et Solidaires (2ème Collège)

A situation exceptionnelle, budget exceptionnel ! L'année 2020 aura été ponctuée d'opérations de communication de l'Exécutif régional visant à promouvoir sa volonté réelle ou supposée de répondre aux urgences liées à la crise sanitaire à coup d'annonces de milliards d'euros pour voler au secours de l'économie et de la population de la région.

L'étude du Compte Administratif 2020 sonne l'heure de vérité. Elle permet d'appréhender la réalité des efforts engagés. Et cette réalité, comme l'avait déjà soulignée la CGT en début d'année, s'avère moins enthousiasmante que les annonces qui l'ont précédée (1,4 milliards en mars 2020). Au total, ce ne sont qu'un peu plus de 135 millions d'euros qui ont été mis sur la table par la Région pour faire face à la crise sanitaire, soit 6,6% du budget régional. Nous sommes bien loin du milliard d'€ pour lequel le CESER avait déjà dit sa difficulté à en décrypter la réalité…

L'étude de la répartition de l'utilisation de ces 135 millions montre que plus de la moitié a servi à financer les entreprises, sans contrepartie aucune et sans visibilité de l'utilisation qui en a été faite. De plus, la transparence en matière d'aide publique est essentielle, les citoyens doivent savoir pour quelles raisons la Région a aidé cette entreprise ou une autre, sur quels critères ... Or, ces aides exceptionnelles présentées au CESER ne sont presque jamais explicitées, les explications restent le plus souvent bien trop vagues et trop généralistes.

Le reste allant essentiellement à la compensation du manque à gagner pour les transports publics régionaux du fait de la baisse de fréquentation. On cherche vainement un effort identique en direction de la population de PACA, touchée de plein fouet par les conséquences sociales de la crise.

Pour 2021, la logique reste la même, à l'image du Budget Supplémentaire grâce auquel les entreprises vont encore pouvoir bénéficier de plusieurs dizaines de millions d'euros d'aides alors que les quelques mesures en direction des jeunes, des familles ou des soignants ne représentent qu'un peu plus de 3 millions d'euros. De plus, lorsque la Région a fait des économies du fait de la crise (baisse des dépenses par exemple sur la restauration dans les lycées), elles n'ont pas été forcément réorientées vers les familles en difficulté (pourquoi ne pas verser une aide aux familles boursières qui n'ont pu bénéficier de la restauration scolaire ?).

L'examen du Compte Administratif permet également de mesurer les conséquences des évolutions des recettes de la Région avec la suppression des impôts de production, que d'aucuns saluent sans discernement avec enthousiasme, et une dépendance budgétaire de plus en plus forte aux recettes sur la T.V.A.

Outre l'aspect totalement injuste de cette taxe, la conséquence en est une diminution des recettes due à la baisse de son rendement liée à une contraction de la consommation des ménages en temps de crise. Cette taxe présentée comme dynamique est surtout, dans la période source de régression des finances régionales.

Cette rétractation réduction des recettes de fonctionnement de 188,5 M€ a conduit l'Exécutif régional à recourir à l'emprunt pour un total de 233,4 M€. Si l'emprunt ne nous pose pas de problème en soi, l'utilisation qui en fait nous questionne car, comme nous l'avons dit il ne sert pas à mettre en place une politique de réponse aux besoins de la population régionale.

Alors que le mandat de l'Exécutif se termine, nous en retiendrons une collusion sans faille entre la politique menée et les intérêts patronaux se traduisant par la distribution généreuse de l'argent public en direction des entreprises, notamment les plus grosses, sans contrepartie ni évaluation alors que dans le même temps les lycées sont mal entretenus (33 M€ programmés et non dépensés en 2020 sous des prétextes fallacieux), les transports publics ne répondent pas aux besoins, les moyens alloués à la formation restent insuffisants. Dans le même état d'esprit, les organisations représentantes des salariés ont été tenues à l'écart de toutes concertations et les recommandations adressées à l'Exécutif par la société civile organisée à travers le CESER n'ont globalement pas été prises en compte.

L'avis qui est soumis au vote aujourd'hui souligne bien les problématiques induites par la non-réalisation d'un certain nombre de dépenses sur ce budget qui devront être reportées sur le prochain budget ou annulées, il met bien en avant les conséquences pour le Budget régional de la suppression de la DGF et les risques que cela fait courir aux finances de la région. Si l'avis met en avant l'augmentation du recours à l'emprunt face aux nécessités du moment, il aurait été opportun que l'avis interroge l'utilisation qui a été faite de l'argent emprunté pour boucler ce budget.

Les groupes CGT, FSU et Solidaires s'abstiendront sur l'avis.

Intervention de Didier SERNA au nom du groupe CFDT (2ème Collège)

Le groupe CFDT du CESER SUD PACA s'exprime sur l'ensemble des avis soumis aux votes.
L'année 2020 est-elle une année atypique ?
Par l'ampleur de la pandémie qui s'est installée dans notre pays cela est une évidence. Mais cette pandémie s'inscrit dans notre quotidien et va nous faire changer de paradigme. Des crises sanitaires sociales économiques et environnementales vont se succéder et notre regard sur l'activité économique régionale en sera impacté.

Ainsi sommes-nous dans une année atypique ou dans un nouveau modèle de fonctionnement ou la prévision économique est remis en cause par des événements extérieurs. Mais la Région aurait dû mettre à profit cette situation pour réfléchir à un nouveau mode de fonctionnement. Mais cela n'a pas été le cas.

L'examen des documents devient de plus en plus difficile du fait des délais contraints. Les documents transmis montrent une volonté de transparence mais une étude sérieuse demande un temps que le CESER devrait prendre afin d'approfondir son avis. Nous sommes souvent obligés de se résigner à une simple prise d'acte.

Pour la CFDT les aides consenties aux entreprises par la Région auraient dû être consenties, avec l'obligation d'un avis conforme des CSE et représentants du personnel.

De plus, une évaluation de l'impact de ces aides, en matière de :

Dépenses de Recherche et Développement.
Développement des compétences.
Développement de l'emploi durable.

Ainsi le groupe CFDT conscient de la situation actuelle prend actes des différents avis soumis aux votes. Elle se retrouve dans les réserves exposées dans ces avis et les votera.
Mais elle tient à souligner la dégradation des conditions de travail des membres de notre assemblée.

Dans certaines commissions sectorielles les élus ne pouvant y assister, fait que les services de la Région ne peuvent répondre à nos questions alors même que nous sommes sur des dossiers techniques ne demandant pas de réponses politiques.

Certes cette pandémie perturbe notre activité mais cela a été récurrent pendant cette mandature.

Enfin malgré notre souhait d'une mise en place d'une évaluation des politiques publiques conformément à la loi, nous en sommes toujours aux effets d'annonces.
Notre Région n'aura pas été en avance sur ce domaine contrairement à d'autres Régions qui ont déjà mis en place une véritable évaluation des politiques publiques coconstruite avec les élus et le CESER. Nous espèrerons et pèseront pour que la nouvelle mandature, qui va s'ouvrir, ouvre ce chantier sans délai.

27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com